AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2638
FR0004007813-FS1176

23 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2016, la société FIL Limited[1] (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Îles des Bermudes), a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société FIL Investments International qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société KAUFMAN & BROAD SA et détenir, directement et indirectement, 1 000 908 actions KAUFMAN & BROAD SA[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions KAUFMAN & BROAD SA hors et sur le marché.

A cette occasion, la société FIL Investments International a franchi en baisse le même seuil.

[1] FIL Limited est une société holding d'une groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Dont 1 533 actions KAUFMAN & BROAD SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions KAUFMAN & BROAD SA, réglés exclusivement en espèce.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 837 039 actions représentant 28 545 097 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.